

Projet  
Éducatif  
de Territoire  
**2023-2026**  
PERNES-LES-FONTAINES

# Annexe 1

## PLAN « MERCREDI »





La ville de Pernes-les-Fontaines s'inscrit en cohérence avec les objectifs définis par les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pour faire du mercredi un temps de complémentarité au temps scolaire, avec une proposition de loisirs de qualités, tournés vers la contribution à la réussite éducative des enfants, grâce à la diversité des activités proposées. L'objectif est que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite

L'accueil le mercredi des enfants de 3 à 11 ans fait l'objet d'une déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Les objectifs développés sont d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

En application du cadre légal et réglementaire, notamment le décret du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, et en cohérence avec les objectifs de qualité du « Plan Mercredi », la ville de Pernes-Les-Fontaines applique les taux d'encadrement en vigueur pour les activités périscolaires et extrascolaires relevant de la déclaration des accueils collectifs de mineurs.

# 1.

## Organisation hebdomadaire des temps scolaires et periscolaires

Les enseignements de la semaine scolaire sont répartis sur huit demi-journées (3 h par matinée et 3 h par après-midi) pour un volume hebdomadaire de 24 heures. Cette répartition permet le maintien d'une qualité éducative des activités périscolaires proposées sur les temps du matin et du soir ainsi que sur les temps du mercredi en cohérence avec le projet d'école.

horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 – 9h	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire du Mercredi	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire
8h50 – 9h	Accueil des enseignants	Accueil des enseignants		Accueil des enseignants	Accueil des enseignants
9h – 12h	Temps de classe	Temps de classe		Temps de classe	Temps de classe
12h – 14h	Temps méridien	Temps méridien		Temps méridien	Temps méridien
13h50 – 14h	Accueil des enseignants	Accueil des enseignants		Accueil des enseignants	Accueil des enseignants
14h – 17h	Temps de classe	Temps de classe		Temps de classe	Temps de classe
17h – 18h30	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire		Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire

## **2. L'ALSH périscolaire et l'intégration du « Plan Mercredi »**

L'accueil périscolaire permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants scolarisés et de proposer des activités de loisirs éducatifs encadrés par du personnel qualifié.

S'il constitue un service important rendu aux familles afin de concilier vie familiale et vie professionnelle, il a aussi une vocation essentielle : celle de favoriser la continuité éducative par le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.

L'organisation de l'accueil périscolaire prend en compte la connaissance de l'enfant et tient compte des aspects physiologiques, psychologiques, affectifs, sociaux et culturels.

### **Organisateur**

#### **Monsieur Didier CARLE - Maire**

Place Aristide Briand – 84210 PERNES-LES-FONTAINES

Tél. : 04 90 61 45 03

Mail : [contact@perneslesfontaines.fr](mailto:contact@perneslesfontaines.fr)

Site de la ville : [www.perneslesfontaines.fr](http://www.perneslesfontaines.fr)

Partenaires institutionnels et financiers : CAF, MSA, SDJES, PMI, Commune

### **Lieux d'implantation**

#### **ALSH PERISCOLAIRE**

#### **JEAN MOULIN MATERNEL**

Ecole Jean Moulin Maternel  
355 Avenue Jean Moulin – 84210  
PERNES-LES-FONTAINES  
Tél. : 06 20 91 55 89  
Mail. : [periscolaire.jmm@gmail.com](mailto:periscolaire.jmm@gmail.com)

#### **ALSH PERISCOLAIRE LES VALAYANS**

Ecole des Valayans  
Route du Thor, Hameau Les Valayans –  
84210 PERNES-LES-FONTAINES  
Tél. : 06 20 91 46 99

#### **ALSH PERISCOLAIRE**

#### **JEAN MOULIN ELEMENTAIRE**

Ecole Jean Moulin Élémentaire  
355 Avenue Jean Moulin – 84210  
PERNES-LES-FONTAINES  
Tél. : 06 20 91 47 31  
Mail. : [periscolaire.jme@gmail.com](mailto:periscolaire.jme@gmail.com)

#### **ALSH PERISCOLAIRE MARIE MAURON**

Ecole Marie Mauron  
Avenue René Char – 84210 PERNES-LES-  
FONTAINES  
Tél. : 06 11 89 83 05  
Tél. : 06 26 40 01 06  
Mail. : [periscolaire.mm@gmail.com](mailto:periscolaire.mm@gmail.com)  
[alshpernes@gmail.com](mailto:alshpernes@gmail.com)

#### **ALSH PERISCOLAIRE LOUIS GIRAUD**

Ecole Louis Giraud  
Place Louis Giraud – 84210 PERNES-LES-  
FONTAINES  
Tél. : 06 20 91 47 93  
Mail. : [periscolaire.lge@gmail.com](mailto:periscolaire.lge@gmail.com)

## **Direction**

La Direction des accueils de loisirs périscolaire est assurée sur chaque lieu d'implantation par un agent qualifié, titulaire du BAfd ou du BPJEPS Loisirs tout public et / ou avec mention complémentaire de Direction

## **Encadrement**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Matin et soir : | 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans |
|                 | 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans  |
| Mercredi :      | 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans |
|                 | 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans  |

## **Heures d'ouverture**

Horaires d'accueil du matin : de 7h30 à 8h50

Horaires d'accueil du soir : de 17h à 18h30

Horaires d'accueil le mercredi

- Accueil à la journée : de 7h30 à 18h30
- Accueil à la demi-journée avec repas : de 7h30 à 14h00
- Accueil à la demi-journée sans repas matin : de 7h30 à 12h30
- Accueil à la demi-journée sans repas après-midi : 13h30 à 18h30

## **Habilitation**

Habilitations délivrées par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) uniquement pour les accueils du matin, du soir et du mercredi.

Bien que non habilitée SDJES, la pause méridienne est aussi un temps d'animation qui ne se résume pas à une gestion de l'attente avant de passer à table ou de reprendre la classe. Le personnel est régulièrement formé afin de proposer des activités variées et adaptées aux besoins des enfants. Diverses interventions d'associations ou professionnels sont proposées aux enfants.

## 3. L'organisation de l'accueil du mercredi

L'accueil du mercredi est ouvert à tous les enfants scolarisés de la commune ou de ses environs. L'accueil se fait dans la limite des places disponibles.

Il est organisé avec une offre proposant des animations en lien avec la richesse de notre territoire. Elles sont déclinées en prenant en compte l'ensemble des besoins de développement des enfants et en complémentarité avec les autres temps de vie.

Le mercredi est un temps essentiel pour les enfants. Ce temps de relâche dans la semaine permet aux enfants à la fois de se reposer mais aussi d'avoir des activités sportives culturelles et de découverte de la nature.

Les activités mises en place sont autant d'apports qui s'inscrivent en complémentarité avec les contenus proposés en classe, et viennent donc compléter, prolonger, et ainsi faciliter les apprentissages scolaires.

Proposée pendant le mercredi, cette offre éducative répond à la charte qualité « Plan Mercredi » et est intégrée dans le projet éducatif de territoire.

La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le PEDT.

Pour l'ensemble des périscolaires, il s'agit donc de proposer des ateliers selon le principe des 4 FAIRE

- **Faire faire / faire jouer :** l'animateur demande un type de réalisation précis ou organise des jeux. Cela correspond souvent à une situation d'apprentissage d'une technique précise.
- **Faire avec / jouer avec :** les enfants et l'animateur réalisent ensemble (création collective). L'animateur est le meneur, l'arbitre ou le démonstrateur. Cela permet de faire découvrir, de réguler les relations entre les participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet.
- **Laisser faire / laisser jouer :** l'animateur assure une présence, en étant disponible, et laisse les enfants choisir un jeu. L'animateur reste garant de la sécurité et intervient s'il est sollicité.
- **Donner à faire / donner à jouer :** l'animateur propose mais n'impose pas. Il met à disposition le matériel et aménage l'espace.

En fonction des besoins des enfants, les « faire » sont différents et peuvent cohabiter, se succéder et se compléter.

## Les objectifs

La démarche du « Plan Mercredi » consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs de territoire (PEDT), notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.

### Axe 1

**La continuité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,** en privilégiant la déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.

- Mise en cohérence des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- Collaboration équipe enseignante / équipe d'animation (lien inter-direction). Présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année en Conseil d'Ecole.
- Mutualisation des locaux
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de suivi du Projet Éducatif de Territoire.

### Axe 2

**L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)** en favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap et le développement de la mixité sociale.

- Mise en place d'une politique d'information aux familles Fonctionnement de l'accueil / Programme d'activités et de sorties
- Bien accueillir les enfants en situation de handicap Rencontre avec les familles pour échanger sur les conditions d'accueil et des aménagements possibles.
- Développement de la mixité sociale Accessibilité à tous par une tarification modulée en fonction des ressources

### Axe 3

**La mise en valeur de la richesse des territoires**

- Découverte du territoire : institutions, environnement naturel, patrimoine historique et culturel
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites et équipements en milieu naturel (refuges, parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques : intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.)
- Rôle pivot de l'accueil du mercredi dans l'organisation des loisirs des enfants : il doit établir des liens avec d'autres structures socioculturelles, socioéducatives et sportives.

### Axe 4

**Le développement d'activités éducatives de qualité**

- Approche ludique, créatives et créatrice des activités ponctuées de sorties : thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).
- Activités au service du projet : elles s'inscrivent en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions).
- Libre choix de l'enfant pour participer aux activités : selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins
- Organisation des activités par cycle. Dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, les activités aboutissent régulièrement à une réalisation finale (spectacle, œuvre artistique, album, etc.)

## L'évaluation

L'évaluation fait partie de l'action au même titre que la consultation initiale ou sa mise en œuvre. Régulièrement un temps devra être pris pour évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises. Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et son application. Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Lors des temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ».

### Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :

#### Évaluation qualitative

- Les bilans quotidiens : un bilan oral quotidien est réalisé de manière informelle et les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable de pôle, aux parents, aux enseignants si besoin. Les éléments importants sont notifiés sur un cahier de liaison.
- Les temps de préparation : les animateurs se réunissent pour des temps de préparation (matériel, réflexion et logistique) de leurs programmes d'activité. Les temps de préparation permettent une bonne cohésion, organisation et communication.
- Les réunions d'équipe : une réunion par mois réparti sur toute l'année. Elles traitent des aspects plus généraux relatifs au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires, la préparation des grands événements de l'année, des petites et grandes vacances, des points positifs et négatifs des périodes écoulées et de faire passer des informations pour les périodes à venir (possibilité de rajouter des réunions si nécessaire).
- Les évaluations d'activités : les activités proposées sont élaborées à partir d'une fiche projet (distribuée avant chaque rentrée scolaire). Cette dernière prévoit l'évaluation de l'activité, elle aide à savoir si elle a été appréciée ou non par les enfants, à améliorer la préparation des activités suivantes.

#### Évaluations des agents

**Titulaires** : Chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation en fin d'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoir-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les objectifs de l'année.

**Vacataires et stagiaires** : des bilans de fin de « session » sont organisés sous la même forme.

#### Évaluation quantitative

- Le suivi des effectifs : suivi par le service des taux de fréquentation des services par tranche d'âge.
- La mixité sociale

Projet  
Éducatif  
de Territoire  
**2023-2026**  
PERNES-LES-FONTAINES

# Annexe 2

## EVALUATION DU PEDT 2018-2022



## Axe 1 - Favoriser le vivre ensemble

Moyens opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	atteint	partiellement atteint	non atteint	Améliorations à apporter et observations complémentaires
<i>En intégrant au dispositif les enfants porteurs d'un handicap</i>	A. Existence effective d'enfants porteurs d'un handicap	A1 : Combien d'enfants ? quel (s)handicap(s)?	1 à 3			Entre 1 et 3 enfants porteurs de handicap (bénéficiaires de L'AEEH) sont accueillis en accueil de loisirs périscolaire du mercredi et en accueil de loisirs extrascolaire petites et grandes vacances.
	B. Identification d'enfants porteur d'un handicap	B1 : Les familles ont-elles été associées?		X		Les familles concernées font part de leurs besoins à l'avance afin que puisse s'organiser le recrutement d'un animateur pour accompagner l'enfant porteur de handicap. Un échange entre la famille et la responsable de service est nécessaire pour accueillir dans les meilleures conditions l'enfant.
		B2 : Comment les enfants ont-ils été intégrés ?	X			Dans les réunions de préparation, sont pris en compte les réservations des enfants porteurs de handicap afin de favoriser l'inclusion de ces enfants dans les groupes en fonction de leur âge et de l'activité. Une concertation est nécessaire entre l'animateur accompagnant (AVS) et les autres animateurs.

■■■

## Axe 1 - Favoriser le vivre ensemble

Moyens opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	atteint	partiellement atteint	non atteint	Améliorations à apporter et observations complémentaires
<i>En construisant des règles de vie collective</i>	A. Existence effective de règles de vie	A1 : Ces règles sont-elles affichées dans chaque espace ?				Les règles de vie existent mais ne sont pas suffisamment mises en évidence dans les structures d'accueil . Une amélioration est à apporter pour une lecture et une compréhension adaptée aux tranches d'âges avec des consignes illustrées.
		A2 : Les enfants respectent-ils ses règles de vie collective ?		x		Les règles de vie sont un apprentissage dont dépend le bien être de chacun. Les enfants sont amenés à être bienveillant envers eux-mêmes et envers autrui. Le rappel des règles par les animateurs est nécessaire et peut se faire de façon ludique (kits, jeux). Le non respect des règles de vie collective doit s'envisager sous forme de sanction à caractère pédagogique.
		A3 : Le personnel respecte- t-il ses règles de vie collective ?		x		le respect des règles de vie collective est essentiel. L'adulte doit montrer l'exemple aux enfants. Accompagner les nouveaux animateurs lors de leur prise de fonction.
	B. Modalités de création de ces règles de vie	B1 : Avec qui ont –elles été construites ?  B2 : Sont-elles communes aux temps scolaires et périscolaires ?		x		Elles sont revues chaque année. La concertation entre les directeurs des aslh périscolaires et les directeurs d'écoles a pu se faire facilement durant les années NAP. Toutefois le lien est à renforcer pour une meilleure cohérence entre l'école et le périscolaire.

## Axe 1 - Favoriser le vivre ensemble

Moyens opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	atteint	partiellement atteint	non atteint	Améliorations à apporter et observations complémentaires
<i>En permettant à l'enfant de poursuivre ses activités tout en fréquentant l'ALSH du mercredi</i>	A. Modalités de mise en place de ce partenariat	A1 : Nombre d'associations participantes  A2 : Respect des modalités du partenariat		X		Les parents ont la possibilité d'autoriser l'Educateur sportif de l'association dans laquelle leur enfant est adhérent à venir chercher l'enfant à l'ALSH du mercredi
<i>En poursuivant le partenariat avec les Associations locales et des prestataires extérieurs</i>	A. Modalités de mise en place de ce partenariat	A1 : Nombre d'associations et de prestataires extérieurs  A2 : Respect des modalités du partenariat  A3 : Quel est le bilan qualitatif de ces interventions ?			X	Les associations sportives et culturelles vont être sollicitées pour les inciter à participer à des ateliers pour les enfants afin d'élargir le panel d'activités qui pourraient être proposé aux enfants dans le but d'une découverte et une accessibilité à tous
<i>En créant des repères spatiaux</i>	A. Existence effective de repères spatiaux	A1 : Les lieux sont-ils identifiés par les enfants ?  A2 : Par les équipes d'animation ?  A3 : Par les équipes enseignantes ?	X			
<i>En créant des repères temporels</i>	A. Existence effective de repères temporels	A1 : Les transitions scolaires / périscolaires sont-elles assimilées par les enfants ?  A2 : Par les équipes d'animation ?  A3 : Par les équipes enseignantes ?	X			
<i>En participant à des journées thématiques ou/et des sessions de sensibilisation</i>	A. Participation effective à des journées thématiques ou/et des semaines de sensibilisation	A1 : Combien de projets ont été consacrés à ces journées ou / et à ces sessions ?  A2 : Quels outils de communication et/ou d'information ont été utilisés		X		Journée des butineuses, fête de la fraise, Journée Puy Bricon, semaine mobilité douce, semaine du développement durable, semaine du goût  lors des repas à thème, des affiches sont fournies par le service de la Restauration. Les animateurs sont invités à proposer des ateliers afin de compléter la décoration sur le thème. Intervention de la Diététicienne Elior
<i>En rendant l'enfant acteur de son environnement</i>	A. Existence effective d'actions menées par les enfants	A1 : Comment les enfants ont été impliqués dans les choix des projets ?  A2 : Quels impacts leur implication sur leur vie quotidienne ?  A3 : Leur choix ont-ils été pris en compte ?		X		Les enfants restent fort de proposition pour les activités périscolaires  Les actions menées pas les enfants sont à encourager et à développer.

## Axe 2 - Développer la confiance et l'estime de soi

Moyens opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	atteint	partiellement atteint	non atteint	Améliorations à apporter et observations complémentaires
<i>En proposant des ateliers d'expression</i>	A. Existence effective d'ateliers d'expression	A1 : Quel type d'ateliers d'expression est-il envisagé ?  A2 : Sont-ils diversifiés ?	X			Les ateliers d'expression tels que danse, chant et théâtre sont très appréciés par les enfants. Ils sont à poursuivre et à développer dans certaines écoles.
<i>En valorisant les réalisations des enfants</i>	A. Finalité des productions des enfants  B. Retour des enfants, des familles	A1 : Les réalisations des enfants sont-elles affichées ? où ? quand ? par qui ?  B2 : Un espace est-il prévu au public pour les voir ?  B3 : Quelle est la finalité de ces productions ? (exposition au sein de l'école, à l'office de tourisme, dans un musée...)		X		Les réalisations des enfants sont affichées dans le réfectoire pour les repas à thème ou les fruits et légumes de saison. Les autres réalisations sont affichées dans les couloirs ou les locaux du périscolaire,  Dans le cadre d'un projet de la ville ou d'un concours organisé par la commune, les réalisations sont exposées sur le lieu de la manifestation (mairie, médiathèque, etc...). Certaines productions issues d'ateliers organisés dans le cadre de l'activité périscolaire sont exposés dans l'école ou dans certains cas donnés aux familles.
<i>En valorisant les capacités et les intérêts de l'enfant</i>	A. Menée d'un atelier par un enfant accompagné d'un animateur mettant en avant son savoir-faire ;	A1 : Nombre d'ateliers organisés sur ce schéma  A2 : Bilan qualitatif des ateliers		X		Jusqu'à présent, les enfants qui souhaitent jouer entre eux, y sont autorisés sous la surveillance de l'adulte. Les ateliers menés par un enfant accompagné de l'animateur sont à encourager et à développer

## Axe 3 - Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques, numériques et sportives

Moyens opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	atteint	partiellement atteint	non atteint	Améliorations à apporter et observations complémentaires
<i>En proposant des catégories d'activités différentes</i>	A. Existence effective de catégories d'activités différentes	A1 : Toutes les catégories d'activités sont-elles présentées ?		x		Développer des activités numériques et scientifiques grâce à la mise en place du nouveau socle numérique et la présence sur la ville d'un Fablab
		A2 : Le choix de l'enfant est-il pris en compte ?	x			
		A3 : Ces catégories d'activités participent elles à la réussite scolaire de l'enfant ?	x			Nous aidons les enfants à s'enrichir mais on ne peut pas évaluer si cela participe à sa réussite scolaire
<i>En formant les agents territoriaux dans leurs interventions</i>	A. Existence effective de propositions de formations	A1 : Sur 50 agents territoriaux combien ont été formés ?				Pas ces 5 dernières années
<i>En intégrant du personnel qualifié dans les ateliers</i>	A. Existence effective du personnel qualifié à l'intérieur des accueils collectifs de mineurs	A1 : Sur 50 agents quel est le pourcentage de personnel qualifié ?	x			<p>Le taux d'encadrement des agents qualifiés, est respecté, sur tous les accueils habilité jeunesse et sport.</p> <p>Malgré l'arrêt de l'habilitation du midi / deux en 2017, la Collectivité souhaite maintenir la qualité du service et le taux d'encadrement en y intégrant des Agents diplômés et / ou spécialisés des services comme la Culture, le club jeune, le service des sports.</p> <p>72 % des Agents intervenants sur le M/D sont diplômés</p>

## Axe 4 - Sensibiliser à la nature, à la citoyenneté, à l'environnement et à la santé

Moyens opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	atteint	partiellement atteint	non atteint	Améliorations à apporter et observations complémentaires
<i>En participant à des projets sur l'Education à l'environnement</i>	A. Mise en place de projets	A1 : Quels projets d'activités ont été mis en place ?	X			Potager, tri des déchets, compost, pesée, nutriscore, équilibre alimentaire, journées de sensibilisation
<i>En continuant le partenariat avec des associations ou/et acteurs locaux ayant pour but l'éducation à l'environnement, à la santé, à la citoyenneté</i>	A. Modalités de mise en place de ce partenariat	A1 : Nombre d'associations et d'acteurs locaux A2 : Respect des modalités du partenariat A3 : Quel est le bilan qualitatif de ces interventions ?	X	X		le service Restauration Scolaire organise des interventions de producteurs locaux, UP Ventoux, diététicienne, associations Bio, commerçants, organisme européen, Parc naturel régional du Mont Ventoux



Projet  
éducatif  
de territoire



Mairie de Pernes les Fontaines  
Place Aristide Briand - 84210 Pernes les Fontaines - 04.90.61.45.00 - [www.perneslesfontaines.fr](http://www.perneslesfontaines.fr)

